



*VILLE DE SAINT-RAYMOND*  
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1  
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

*Une copie de l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 29 mars 2016 à 18 h 30 a été signifiée tel que requis par l'article 323 de la Loi sur les cités et villes au maire et à chaque membre du conseil municipal le 24 mars 2016.*

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond tenue le mardi 29 mars 2016, à 18 h 30, à la salle de conférences de l'hôtel de ville au 375, rue Saint-Joseph à Saint-Raymond.

**SONT PRÉSENTS :**

Mme et MM. les conseillers

Etienne Beaumont  
Bernard Ayotte  
Benoit Voyer  
Guillaume Jobin  
Fernand Lirette

**EST ABSENTE :**

Mme la conseillère

Réjeanne Julien

formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Dion.

Sont également présents : le directeur général, M. François Dumont, le directeur du Service des incendies, M. Jean-Claude Paquet, et la greffière, Mme Chantal Plamondon.

**Ordre du jour**

1. Octroi d'un contrat pour des services professionnels dans le cadre des travaux de réhabilitation d'infrastructures municipales

**16-03-085 OCTROI D'UN CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**

---

Attendu les invitations expédiées aux firmes d'ingénierie suivantes en vue d'obtenir des soumissions pour des services professionnels dans le cadre des travaux de réhabilitation des infrastructures municipales des rues André, Dufresne, Moisan, du Jardinier et Guyon :

- ↪ Tetra Tech QI inc.
- ↪ Cima +
- ↪ WSP

Attendu que le choix des soumissionnaires invités a été entériné par le conseil municipal;

Attendu que cet appel d'offres a fait l'objet d'une procédure d'évaluation et de pondération des offres et qu'à cet effet, le directeur général a procédé à la désignation des membres du comité de sélection en vertu du Règlement de délégation 461-10;

Attendu les recommandations du comité de sélection à la suite de l'analyse des trois soumissions déposées et ouvertes publiquement le jeudi 24 mars 2016;

Attendu l'adoption de la programmation des travaux à être réalisés par des fonds provenant d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence;

Attendu que le plus bas soumissionnaire conforme est apte à conclure un contrat public;

**SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER FERNAND LIRETTE, IL EST RÉSOLU :**

QUE le contrat pour les services professionnels mentionnés précédemment soit octroyé à *Cima +*, plus bas soumissionnaire conforme, et ce, pour un montant de 21 200 \$ plus les taxes applicables.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir à la présente dépense soient prises à même les sommes transférées dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec*.

La soumission ainsi que la présente résolution tiennent lieu de contrat.

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 18 h 35.

---

Chantal Plamondon, OMA  
Greffière

---

Daniel Dion  
Maire